

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
<b>11/11/2024</b>
Date d'affichage
<b>11/11/2024</b>
Nombre de conseillers en exercice
<b>13</b>
Nombre de conseillers présents
<b>12</b>
Nombre de conseillers votants
<b>12</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du onze novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

Mme Dauphin a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Aucun commentaire n'est formulé sur le compte-rendu dernier conseil municipal.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>11/11/2024</b>	Date d'affichage	<b>11/11/2024</b>		
Nombre de conseillers en exercice	<b>13</b>	Nombre de conseillers présents	<b>12</b>	Nombre de conseillers votants	<b>12</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 11 novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/067 – URBANISME**  
**Réaménagement de la sente des Vignes**  
**Acquisition de parcelle de Mme RAGAUULT-SEGRETAIN Elodie et de M SEGRETAIN Donatien**  
**au profit de la commune**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente au conseil municipal la modification du parcellaire cadastral reçue de GEODIA CONSEILS.

Dans le but de réaménager la sente des Vignes (CR n°15) souhaité par le conseil municipal, il convient de délibérer en prenant en compte les nouveaux numéros de parcelles.

Ainsi, et selon la modification du parcellaire cadastral reçue de GEODIA CONSEILS, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter l'acquisition par la commune de Les V

ENTES une parcelle appartenant à Mme RAGAUULT-SEGRETAIN Elodie et M SEGRETAIN Donatien représentant une surface totale de 128 m<sup>2</sup> (parcelle B sur le plan de division annexé) composée des parcelles AC n°240 (AC n°215p pour 68 m<sup>2</sup>), AC n°238 (AC n°213p pour 19 m<sup>2</sup>) et AC n°242 (AC n°216p pour 41 m<sup>2</sup>) pour un montant de 3 400 €. Les frais de Notaire à charge de la commune s'élèvent à 408 €.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité l'acquisition par la commune de Les VENTES une parcelle appartenant à Mme RAGAUULT-SEGRETAIN Elodie et M SEGRETAIN Donatien représentant une surface totale de 128 m<sup>2</sup> (parcelle B sur le plan de division annexé) composée des parcelles AC n°240 (AC n°215p pour 68 m<sup>2</sup>), AC n°238 (AC n°213p pour 19 m<sup>2</sup>) et AC n°242 (AC n°216p pour 41 m<sup>2</sup>) pour un montant de 3 400 €. Les frais de Notaire à charge de la commune s'élèvent à 408 €.*

A l'issue de toutes les formalités, la commune de Les Ventes sera propriétaire, sans condition suspensive, des parcelles objets de la présente délibération.

Date	Signature
<b>20 novembre 2024</b>	Stéphane SIMON, Maire  

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>11/11/2024</b>	Date d'affichage	<b>11/11/2024</b>		
Nombre de conseillers en exercice	<b>13</b>	Nombre de conseillers présents	<b>12</b>	Nombre de conseillers votants	<b>12</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 11 novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/068 – URBANISME**  
**Réaménagement de la sente des Vignes**  
**Acquisition de parcelle de la commune au profit de M BERTIN Serge**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente au conseil municipal la modification du parcellaire cadastral reçue de GEODIA CONSEILS.

Dans le but de réaménager la sente des Vignes (CR n°15) souhaité par le conseil municipal, il convient de délibérer en prenant en compte les nouveaux numéros de parcelles.

Ainsi, et selon la modification du parcellaire cadastral reçue de GEODIA CONSEILS, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter l'acquisition par M BERTIN Serge une parcelle appartenant à la commune de Les VENTES représentant une surface totale de 128 m<sup>2</sup> (parcelle A sur le plan de division annexé) composée de la parcelles AC n°244 (Chemin rural n°15 partiel) pour un montant de 1€ symbolique. Les frais de Notaire à charge de la commune s'élèvent à environ 600 €.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité l'acquisition par M BERTIN Serge une parcelle appartenant à la commune de Les VENTES représentant une surface totale de 128 m<sup>2</sup> (parcelle A sur le plan de division annexé) composée de la parcelles AC n°244 (Chemin rural n°15 partiel) pour un montant de 1€ symbolique. Les frais de Notaire à charge de la commune s'élèvent à environ 600 €.*

A l'issue de toutes les formalités, la M Serge BERTIN sera propriétaire, sans condition suspensive, de la parcelle objet de la présente délibération.

Date	Signature
<b>20 novembre 2024</b>	Stéphane SIMON, Maire  

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>11/11/2024</b>	Date d'affichage	<b>11/11/2024</b>		
Nombre de conseillers en exercice	<b>13</b>	Nombre de conseillers présents	<b>12</b>	Nombre de conseillers votants	<b>12</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 11 novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/069 – URBANISME**  
**Réaménagement de la sente des Vignes**  
**Acquisition de parcelle de la commune au profit de M BERTIN René**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente au conseil municipal la modification du parcellaire cadastral reçue de GEODIA CONSEILS.

Dans le but de réaménager la sente des Vignes (CR n°15) souhaité par le conseil municipal, il convient de délibérer en prenant en compte les nouveaux numéros de parcelles.

Ainsi, et selon la modification du parcellaire cadastral reçue de GEODIA CONSEILS, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter l'acquisition par M BERTIN René une parcelle appartenant à la commune de Les VENTES représentant une surface totale de 13 m<sup>2</sup> (parcelle C sur le plan de division annexé) composée de la parcelles AC n°245 (Chemin rural n°15 partiel) pour un montant de 1€ symbolique. Les frais de Notaire à charge de la commune s'élèvent à environ 250 €.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité l'acquisition par M BERTIN René une parcelle appartenant à la commune de Les VENTES représentant une surface totale de 13 m<sup>2</sup> (parcelle C sur le plan de division annexé) composée de la parcelles AC n°245 (Chemin rural n°15 partiel) pour un montant de 1€ symbolique. Les frais de Notaire à charge de la commune s'élèvent à environ 250 €.*

A l'issue de toutes les formalités, la M René BERTIN sera propriétaire, sans condition suspensive, de la parcelle objet de la présente délibération.

Date	Signature
<b>20 novembre 2024</b>	Stéphane SIMON, Maire  

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>11/11/2024</b>	Date d'affichage	<b>11/11/2024</b>		
Nombre de conseillers en exercice	<b>13</b>	Nombre de conseillers présents	<b>12</b>	Nombre de conseillers votants	<b>12</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 11 novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/070 – TRAVAUX  
Présentation de la création d'une superette**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente au conseil municipal le projet de la société API Distribution SAS d'implanter une superette autonome sur la commune de Les Ventes.

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint au maire en charge des travaux, et Monsieur Stéphane SIMON, Maire ont rencontré le chargé de développement. Notre commune répond aux critères d'implantation d'une superette autonome.

Monsieur Stéphane SIMON précise que nous avons sur le village une boulangerie et qu'il est impensable de faire de cette future potentielle superette une concurrence à notre boulanger local ; un tel projet devra être présenté et travaillé avec notre boulanger.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser M le Maire à signer une lettre d'intention pour l'installation d'une superette autonome sur le village par API DISTRIBUTION SAS.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, M le Maire à signer une lettre d'intention pour l'installation d'une superette autonome sur le village par API DISTRIBUTION SAS.*

Date	Signature
<b>20 novembre 2024</b>	Stéphane SIMON, Maire 



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>11/11/2024</b>	Date d'affichage	<b>11/11/2024</b>		
Nombre de conseillers en exercice	<b>13</b>	Nombre de conseillers présents	<b>12</b>	Nombre de conseillers votants	<b>12</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 11 novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/071 – TRAVAUX**  
**Devis pour le diagnostic de la maison Rue du Hamel**

Monsieur Michel ROUSSARD, Adjoint au maire, présente le devis reçu pour la réalisation des diagnostics de la maison Rue du Hamel. Cette prestation comprend le diagnostic amiante, le diagnostic de performance énergétique, le mesurage Boutin et l'état des risques et pollution

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
BATICONTROL 27 180 – Saint Sébastien de Morsent	241,67 €	290,00 €
EX'IM 27 000 - Evreux	225,00 €	270,00 €
ACTIV'EXPERTISE 27 930 - Gravigny	191,25 €	229,50 €

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de l'entreprise ACTIV'EXPERT pour un montant de **191,25 € HT (soit 229,50 € TTC)** pour la réalisation des diagnostics de la maison de la rue du hamel (diagnostic amiante, diagnostic de performance énergétique, mesurage Boutin et état des risques et pollution

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité, le devis de l'entreprise ACTIV'EXPERT pour un montant de **191,25 € HT (soit 229,50 € TTC)** pour la réalisation des diagnostics de la maison de la rue du hamel (diagnostic amiante, diagnostic de performance énergétique, mesurage Boutin et état des risques et pollution*

Date	Signature
<b>20 novembre 2024</b>	Stéphane SIMON, Maire  

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>11/11/2024</b>	Date d'affichage	<b>11/11/2024</b>	
Nombre de conseillers en exercice	<b>13</b>	Nombre de conseillers présents	<b>12</b>	Nombre de conseillers votants
				<b>12</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 11 novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/072 – TRAVAUX**  
**Remplacement de l'éclairage de la façade de la boulangerie**

Monsieur Michel ROUSSARD, Adjoint au maire, présente le devis reçu pour le remplacement de l'éclairage de la façade de la boulangerie.

Le devis présenté est celui de l'entreprise NOLLET pour un montant de 391,72 € HT soit 470,06 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal de valider le devis de l'entreprise NOLLET pour un montant de 391,72 € HT soit 470,06 € TTC.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité, le devis de l'entreprise NOLLET pour un montant de 391,72 € HT soit 470,06 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.*

Date	Signature
<b>20 novembre 2024</b>	Stéphane SIMON, Maire  

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>11/11/2024</b>	Date d'affichage	<b>11/11/2024</b>		
Nombre de conseillers en exercice	<b>13</b>	Nombre de conseillers présents	<b>12</b>	Nombre de conseillers votants	<b>12</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 11 novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/073 – TRAVAUX**  
**Devis pour le branchement d'eau de la citerne incendie rue d'Evreux**

Monsieur Michel ROUSSARD, Adjoint au maire, présente le devis reçu pour le branchement d'eau de la citerne incendie rue d'Evreux.

Le devis présenté est celui de la direction du cycle de l'eau d'Evreux Portes de Normandie pour un montant de 3 079,10 € HT soit 3 694,92 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal de valider le devis de la direction du cycle de l'eau d'Evreux Portes de Normandie pour un montant de 3 079,10 € HT soit 3 694,92 € TTC.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité, le devis de la direction du cycle de l'eau d'Evreux Portes de Normandie pour un montant de 3 079,92 € HT soit 3 694,92 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.*

Date	Signature
<b>20 novembre 2024</b>	Stéphane SIMON, Maire  

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>11/11/2024</b>	Date d'affichage	<b>11/11/2024</b>		
Nombre de conseillers en exercice	<b>13</b>	Nombre de conseillers présents	<b>12</b>	Nombre de conseillers votants	<b>12</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 11 novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/074– TRANSPORTS SCOLAIRES**  
**Déplacement de l'arrêt Mairie**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que l'arrêt Mairie tel qu'il est positionné actuellement crée un potentiel danger pour les élèves qui descendent du car pour rentrer chez eux.

En effet, l'actuel arrêt est situé rue de la Trigale à côté du monument du souvenir. Les élèves descendent du car et traversent immédiatement la route pour se rendre vers la rue d'Evreux pour la majorité d'entre eux. Passant à l'avant du car, le conducteur étant en hauteur, il ne peut pas voir les élèves.

Pour sécuriser cet arrêt, il faut que le bus soit dans le sens vers son prochain arrêt et que les élèves, une fois descendus n'aient pas à traverser la chaussée devant le car.

Après réflexion et validation par le service de la direction des mobilités durable de l'agglomération Evreux Portes de Normandie, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter de déplacer l'arrêt mairie à côté du monument du souvenir rue de la Trigale vers un nouvel arrêt mairie, toujours à coté du monument du souvenir mais le long des tilleuls.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE, à l'unanimité, cette proposition et l'arrêt mairie sera ainsi déplacé juste avant le premier tilleul à côté du monument du souvenir.*

La mairie se charge d'aménager l'espace pour permettre aux élèves de ne pas descendre sur la pelouse ; la chaine sera également retirée entre 2 obus.

Date	Signature
<b>20 novembre 2024</b>	Stéphane SIMON, Maire 



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>11/11/2024</b>	Date d'affichage	<b>11/11/2024</b>		
Nombre de conseillers en exercice	<b>13</b>	Nombre de conseillers présents	<b>12</b>	Nombre de conseillers votants	<b>12</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 11 novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/075– BUDGET****Décision modificative intégrant les résultats du SIVU CIGALE au Budget Principal de la commune**

Le service de gestion comptable d'Evreux a procédé aux opérations comptables de dissolution du SIVU CIGALE conformément aux arrêtés préfectoraux des 20/12/2023 et 18/07/2024, la clé de répartition ayant été votée dans les mêmes termes par la commune de Les VENTES le 24/01/2024 (délibération n° 24/010).

Le détail des comptes ainsi répartis pour la commune des VENTES est joint pour information à la présente délibération.

Les opérations comptables de dissolution réalisées par le SGC d'EVREUX ont notamment pour conséquence de :

- déterminer un résultat d'investissement et un résultat de fonctionnement à intégrer au budget 2024 par décision modificative,
- transférer la trésorerie du SIVU CIGALE revenant à la collectivité par le biais du compte 515 (aucune action de la collectivité attendue, le SGC réalise le transfert au compte 515),
- constater à l'actif, les immobilisations (compte de la classe 21xx) revenant à la collectivité.

La présente décision modificative est soumise au vote pour intégrer la part des résultats d'investissement et de fonctionnement déterminés au niveau du SIVU CIGALE et revenant à la commune des VENTES :

Date	Signature
<b>20 novembre 2024</b>	Stéphane SIMON, Maire  

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>11/11/2024</b>	Date d'affichage	<b>11/11/2024</b>		
Nombre de conseillers en exercice	<b>13</b>	Nombre de conseillers présents	<b>12</b>	Nombre de conseillers votants	<b>12</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 11 novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de voter la décision modificative suivante :

**Recettes d'Investissements, chapitre 001 :**

chapitre 001 : + 5 455,22 € (la section d'investissement peut être votée en sur-équilibre)

**Recettes de Fonctionnement, chapitre 002 :**

chapitre : 002 : + 28 331,49 € (la section de fonctionnement peut être votée en sur-équilibre).

Ainsi, en tenant compte des résultats reportés à la clôture de l'exercice 2023 affectés lors de la délibération d'affectation des résultats (délib n° 2024-xx) :

- le montant du 001 « recettes d'investissement » de 258 912.56 € est porté à : 126 779,72 € + 5 455,22 € = 132 234,94 €

- le montant du 002 « recettes de fonctionnement » 1 690 415.82 € est porté à : 265 833,95 € + 28 331,49 € = 294 165,44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTÉ**, à l'unanimité, cette décision modificative.

Date	Signature
20 novembre 2024	Stéphane SIMON, Maire 





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	11/11/2024	Date d'affichage	11/11/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 11 novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/077 – RESSOURCES HUMAINES  
 Prorogation du stage de la secrétaire de mairie**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale, article 3-1° ;

Considérant que pour assurer le poste de secrétaire, il convient de proroger un agent pour 20h par semaine et ce du 30 aout 2024 au 30 aout 2025.

Après en en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à proroger la secrétaire de mairie stagiaire sur la période du 30 aout 2024 au 30 aout 2025 pour 20h par semaine.

Date	Signature
20 novembre 2024	Stéphane SIMON, Maire  

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>11/11/2024</b>	Date d'affichage	<b>11/11/2024</b>
Nombre de conseillers en exercice	<b>13</b>	Nombre de conseillers présents	<b>12</b>
		Nombre de conseillers votants	<b>12</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 11 novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/078 – ALAC  
 Participation de la commune pour l'animation musicale pour le repas du 11 novembre 2024**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, annonce au conseil municipal que le repas des anciens combattants du 11 novembre 2024 s'est déroulé dans la salle des fêtes de Le Plessis Grohan.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire demande au conseil municipal de bien vouloir accorder une participation financière à hauteur d'un tiers des frais engagés pour l'animation de ce repas. Les communes de Les Baux Sainte Croix et Le Plessis Grohan participent également à ce même niveau.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCORDE** une participation financière à hauteur d'un tiers des frais engagés pour l'animation du repas du 11 novembre 2024 soit 204€.*

Date	Signature
<b>20 novembre 2024</b>	Stéphane SIMON, Maire  

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>11/11/2024</b>	Date d'affichage	<b>11/11/2024</b>		
Nombre de conseillers en exercice	<b>13</b>	Nombre de conseillers présents	<b>12</b>	Nombre de conseillers votants	<b>12</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 11 novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/079 – EPN****Prise de compétence du réseau de chauffage urbain**

Le Conseil communautaire d'Evreux Portes de Normandie a délibéré le 15 octobre 2024 en faveur de sa prise de la compétence « *création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid* » sur le territoire des communes suivantes : Evreux, Guichainville, Saint-Sébastien-de-Morsent, Fauville, Huest, Gauciel Miserey, Le Vieil-Evreux et Sassey.

Ce choix est motivé à la fois

- par les capacités et qualités du réseau de chaleur urbain d'Evreux et
- par les opportunités de raccorder sur ces communes des établissements tels que le centre aquatique d'Evreux Portes de Normandie, la base aérienne militaire 105, la Musée et des bâtiments et équipements communaux de Saint-Sébastien-de-Morsent.

Les qualités du réseau d'Evreux sont notamment

- la part importante de la chaleur renouvelable dans la chaleur fournie aux abonnés (plus de 71% en 2023) ;
- sa contribution ainsi à décarboner l'énergie consommée sur le territoire d'EPN et
- la stabilité des tarifs facturés aux abonnés et leur niveau inférieur aux coûts des autres énergies.

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite 3DS, ouvre cette possibilité d'un transfert de la compétence de seulement quelques communes à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont elles sont membres.

Date	Signature
<b>20 novembre 2024</b>	Stéphane SIMON, Maire  

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>11/11/2024</b>	Date d'affichage	<b>11/11/2024</b>		
Nombre de conseillers en exercice	<b>13</b>	Nombre de conseillers présents	<b>12</b>	Nombre de conseillers votants	<b>12</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 11 novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

La condition de ce transfert partiel est satisfaite dans le cas d'Evreux Portes de Normandie et des communes concernées.

Ce transfert partiel peut être opéré si un transfert total de toutes les communes n'est pas nécessaire pour le bon exercice de la compétence par Evreux Portes de Normandie, pour des raisons géographiques, de capacité technique de la chaufferie, de l'impossibilité d'avoir un seul réseau continu sur tout le territoire d'Evreux Portes de Normandie...

Ainsi, l'extension du réseau de chaleur d'Evreux sur d'autres communes proches et le raccordement de sites sur celles-ci, pour leur faire bénéficier des conditions financières et environnementales en cours sur Evreux, peuvent être réalisés

- si les communes concernées transfèrent à Evreux Portes de Normandie leur compétence relative aux réseaux de chaleur et
- si le contrat de délégation de service public avec Thermevra, transféré automatiquement à Evreux Portes de Normandie, est modifié par avenant pour étendre son aire géographique aux communes concernées.

S'agissant d'un transfert de compétence à Evreux Portes de Normandie et d'une modification de ses statuts, Evreux Portes de Normandie doit notifier à ses 74 communes membres sa délibération et les inviter à délibérer dans un délai de trois mois à compter de la date de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune sera réputée favorable.

Date	Signature
<b>20 novembre 2024</b>	Stéphane SIMON, Maire  

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>11/11/2024</b>	Date d'affichage	<b>11/11/2024</b>		
Nombre de conseillers en exercice	<b>13</b>	Nombre de conseillers présents	<b>12</b>	Nombre de conseillers votants	<b>12</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 11 novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L5216-5 ;

Considérant les bénéfices du réseau de chaleur par rapport aux autres sources d'énergies,

Considérant l'intérêt de certaines Communes de bénéficier du réseau de chaleur existant,

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

DELIBERER en faveur de ce transfert de compétence pour la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est **FAVORABLE**, à l'unanimité, au transfert de compétence à Evreux Portes de Normandie pour la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid.*

Date	Signature
<b>20 novembre 2024</b>	Stéphane SIMON, Maire 



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>11/11/2024</b>	Date d'affichage	<b>11/11/2024</b>		
Nombre de conseillers en exercice	<b>13</b>	Nombre de conseillers présents	<b>12</b>	Nombre de conseillers votants	<b>12</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 11 novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Questions Diverses****1- Projet de loi de finance 2025 pour les communes**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente au conseil municipal le projet de loi de finance qui a été proposé par le gouvernement.

Calculs fait sur la base des chiffres de l'année 2023, cela représente une perte de plus de 12 000 € sur le budget de la commune. Mais un élément n'a pas été pris en compt : la fin du bouclier tarifaire qui permettait aux collectivités de profiter de tarifs d'électricité encadrés avec des augmentations limitées.

De plus, Monsieur Stéphane SIMON, Maire signale que, si le bloc communal semble être relativement « épargné » par les économies demandées par le gouvernement, ce n'est pas les mêmes situations pour les départements et les agglomérations. Et que cela aura très certainement un impact significatif sur le quotidien des habitants pour ce qui est des compétences des agglomérations et des départements.

**2- Retour de la commission voirie / déchet (présenté par Mme Françoise DAUPHIN)**

Achat de 4 bennes par EPN

Marché SEPUR s'arrête au mois d'aout et ne sera pas renouvelé – EPN reprend le ramassage en régie

Achat de balayeuse par EPN (3)

Achat de 2 utilitaires, 1 épaveuse

Viabilité hivernale commence le 25/11

Voirie rue du Hamel et rue du Hanoy programmée début 2025

6 195 000 € dépensé pour la voirie EPN en 2024

Date	Signature
<b>20 novembre 2024</b>	Stéphane SIMON, Maire  

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>11/11/2024</b>	Date d'affichage	<b>11/11/2024</b>		
Nombre de conseillers en exercice	<b>13</b>	Nombre de conseillers présents	<b>12</b>	Nombre de conseillers votants	<b>12</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 11 novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal	X						

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

### 3- Création d'une nouvelle association ventoise « Les Amis du Jardin l'Eure Tranquille »

Monsieur Stéphane SIMON informe le conseil municipal qu'une nouvelle association ventoise s'est créé :  
Les Amis du Jardin de l'Eure Tranquille

### 4- Date du prochain conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mercredi 18 décembre 2024 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, lève la séance à 22h46.

Date	Signature
20 novembre 2024	Stéphane SIMON, Maire  